



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M.

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Lambézellec

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Oui.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par les Frères de la Salle.

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. Seize.

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 205

Et combien de pensionnaires ?

R. 164

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à une société civile anonyme dont le Président est

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par les rétributions scolaires.

Paroisse de Lambézellec

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui, à Minou Lambézellec

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par les Filles du Saint-Esprit

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Sept

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 350

Et combien de pensionnaires ?

R. Douze

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à Monsieur Maurice de Coëssin du Boiron, Château de Taulé par Broons.

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par les rétributions scolaires.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. le 12 Décembre 1891.

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui.

Quel en est le nombre ?

R. Quatre au Bourg, chargées de la Salle d'asile et de l'entretien du St-Esprit.

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la congrégation des Filles du St-Esprit.

Veuillez bien, M. , répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.